## FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

S.A au capital de 6 472 800 € - RCS Strasbourg 501 193 171 37 rue du Marais Vert 67953 STRASBOURG cedex 9 N° de TVA intracomm. : FR 82 501 193 171 APE 3514Z - CCP Strasbourg 1150K

Votre conseiller ES au 03 88 20 60 60 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

ou par mail: particuliers@es.fr

du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Vos références

- pour tout contact : 1 - pour tout palement :

Créez votre Espass personnel sur www.es-energies.fr

GRD - ES RESEAUX Dépannage réseaux 03 88 18 74 00

Votre contrat n°

Client titulaire M
Co-titulaire Mme
Espace de livraison 12 rue
HAGUENAU

Réf. Technique (RTPL)

Votre offre Tarif bleu

offre de prix réglementés

Option tarifaire Base
Puissance souscrite 6 kVA

M 12 67500 HAGUENAU

# Votre régularisation de mensualisation n° du 05/09/2012

Consommations du 23/08/2011 au 21/08/2012 : 8 773 kWh. Cette facture est établie sur la base de consommations réelles.

#### Le détail de votre facture se situe au verso

778,23 €
171,66 €
175,38 €
1 125,27 €
-990,00 €

#### Net à payer 135,27 €

Le paiement anticipé ne donne pas lieu à escompte.

Ce montant sera prélevé en deux fois : Cette facture annule et régularise les prélèvements en cours

- 90,00 € à partir du 20/09/2012
- 45,27 € à partir du 20/10/2012

historique de consommation				en italique : valeurs estimées			
kWh	sept 09	sept 10	sept 11	sept 12	sept 13	juil 14	
Base	8 352	8 219	8 454	8 773	3 466	664	

Cet historique annuel de consommation vous est fourni à titre indicatif et ne reprend pas d'éventuelles rectifications d'index

#### Rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte coordonnées.

dont vous nous avez communiqué les

Avec la mise en place du prélèvement SEPA, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Un mandat SEPA, identifié par sa Référence Unique de Mandat (RUM) indiquée sur votre relevé bancaire, remplacera votre autorisation actuelle.

Rappel des mensualités						
mensualités	montant	statut	mensualités	montant	statut	
20 octobre 2011	90,00	prélevée	20 avril 2012	90,00	prélevée	
20 novembre 2011	90,00	prélevée	20 mai 2012	90,00	prélevée	
20 décembre 2011	90,00	prélevée	20 juin 2012	90,00	prélevée	
20 janvier 2012	90,00	prélevée	20 juillet 2012	90,00	prélevée	
20 février 2012	90,00	prélevée	20 août 2012	90,00	prélevée	
20 mars 2012	90,00	prélevée			***	

0,0105 € / kWh

21,00 %

5,50 % 19,60 %

1 250

56,47

76,57

873,32

13,13€

11,86€

4,21€

171,17€

1 125,27 €

Tarif bleu								
Abonnement						Prix unitaire	I	Montant HT
Abonnement du 7 novembre 2011 au 22 juillet 2012 (puissance souscrite de 6 kVA - 8,49 mois) Abonnement du 23 juillet 2012 au 6 septembre 2012 (puissance souscrite de 6 kVA - 1,51 mois) Abonnement du 7 septembre 2012 au 6 novembre 2012 (puissance souscrite de 6 kVA - 2 mois)					64,32 €/an 65,64 €/an 65,64 €/an		45,51 € 8,26 € 10,94 €	
Consommations					1	Prix unitaire	I	Montant HT
du 23/08/2011 au 21/08/2012								
postes tarifaires	anciens index relevés	nouveaux index relevés	coefficients de lecture	consommation compteur électroméca	2			
Base	5 910	14 683	1	8 773				
Base - barème du 23/08/2011 au 22/07/2012 8 052						0,0812 €/kWh		653,82€
Base - barème du 23/07/2012 au 21/08/2012 721					0,0828 €/kWh		59,70€	
Total HT dont part acheminer	ment HT : 52 %							778,23 €
Taxes & Contributions		The state of			Assiette	Taux	T	Montant HT
Taxe départementale					8 773	0,003 € / kWh		26,32€
Taxe communale					8 773	0,006 € / kWh		52,64€
CSPE du 23/08/2011 au 30/06	5/2012				7 523	0,009 € / kWh		67,71€

### Votre prochain échéancier

CSPE du 01/07/2012 au 21/08/2012

Mensualité	Montant TTC (€)	Dont TVA (€)	Mensualité	Montant TTC (€)	Dont TVA (€)
20 octobre 2012	97.00	15,25	20 avril 2013	97,00	15,25
20 novembre 2012	97,00	15,25	20 mai 2013	97,00	15,25
20 décembre 2012	97.00	15,25	20 juin 2013	97,00	15,25
20 janvier 2013	97.00	15,25	20 juillet 2013	97,00	15,25
20 février 2013	97.00	15,25	20 août 2013	97,00	15,25
20 mars 2013	97.00	15.25	*		

#### Informations



TVA réduite

TOTAL TTC

TVA

Au 23/07/2012, nouveaux tarifs réglementés d'électricité, arrêté N° DEVR1230094A du 20/07/2012 (Consultables sur www.es-energies.fr ou sur demande).

- TDCFE (Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité): s'appique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé au département qui l'a instituée.
- TCCFE (Taxe communale sur la consommation finale d'électricité) : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé à la commune qui l'a instituée.
- CSPE (contribution aux charges du service public de l'électricité) : le produit de cette taxe est reversé au service des douanes.
- CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : s'applique aux primes fixes, aux frais de gestion et aux redevances de comptage. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries
- TVA: payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la cspe et la cta.

Votre facture fait l'objet de tarif réglementé. L'ensemble des tarifs et prix proposés par ÉS est disponible sur le site www.es-energies.fr ou sur simple demande.

En cas de réclamation, votre conseiller ÉS est à votre disposition par téléphone ou par courrier aux numéro et adresse indiqués au recto.

Cette facture doit être conservée 5 ans. Créez votre Espass personnel sur www.es-energies.fr et retrouvez les données de vos contrats et factures.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergies gratuitement par téléphone au 0 800 112 212 ou sur www.energies-info.fr, le site des pouvoirs publics. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'ÉS Énergies Strasbourg n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie à l'adresse : Libre réponse n°59252 75443 Paris Cedex 09 ou sur le site www.energile-mediateur.fr.

Les factures non réelles sont estimées sur la base des consommations réelles antérieures pour une même période ou à défaut à partir de consommations moyennes constatées pour la même option tarifaire. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les Conditions Générales de Ventes, article Modalités de facturation.